



Photo de Jacques Vanneuville

# LE PETIT SERRIÉROIS



N° 50 - Été 2017

Rédigé par la Commission communale chargée de la Communication

## LES MOTS DU MAIRE

A l'heure actuelle, il n'est pas certain que nous puissions tirer le feu d'artifice prévu le 22 juillet. La prolongation de l'état d'urgence conduit à prendre des mesures de sécurité exceptionnelles sur lesquelles nous avons fait l'impasse l'année dernière.

Il semble que nous devions engager des vigiles afin de procéder aux fouilles de sacs et palpations des personnes pénétrant sur le site. Au-delà du coût important de cette mesure, cela créerait un engorgement des entrées entre 19 et 23h, heures d'arrivée du plus grand nombre. Il nous faudrait également engager une association de secouristes afin d'assurer les premiers secours en cas de problèmes, entre 10 et 15 personnes au vu de l'affluence.

Autant dire que financièrement la commune devrait rajouter au coût du Feu (environ 10 000€) le coût des mesures de sécurité (plusieurs milliers d'€).

Je pense personnellement inutiles ces mesures de protection. Les « terroristes » ne s'arrêtent pas au contrôle, voire il est plus efficace de se faire « sauter » en pleine file d'attente.

MAIS, le principe de précaution prévaut et s'impose à nous.

Question : acceptons-nous de dépenser encore plus pour cet évènement ?

Réponse : le conseil municipal pense que non, il ne veut pas que plus d'argent parte en fumée.

MAIS, nous sommes engagés avec la commune de MONTALIEU-VERCIEU et la décision sera prise à 2.

**Daniel BÉGUET, Maire**

## Rythmes scolaires

Le SIVOM RCP, ayant compétence en la matière, a décidé de reconduire la semaine de 4,5 jours pour la prochaine année scolaire. Un décret permet aux collectivités en charge de cette compétence de passer à 4 jours. Le choix des élus du SIVOM est de continuer ces activités pour plusieurs raisons : marre de changer sans arrêt d'organisation, aucune raison objective et fondée pour le retour à la semaine de 4 jours, 19 employés en CDD à temps partiel.

Il aurait été facile de stopper les TAP et ainsi réaliser des économies, mais en mettant 19 personnes sans ressources. Chacun de ceux qui veulent ce retour en arrière avance des arguments, notamment la fatigue des enfants. Rappelons que la semaine de 4 jours ne datait pas de Matusalem mais de 2008, est-ce à dire que les enfants n'étaient pas fatigués avant ?



## Tour du Valromey

Le 14 juillet sera donné le départ de la 3<sup>ème</sup> étape de l'AIN TERNATIONAL BUGHEY VALROMEY TOUR, course cycliste internationale réservée aux juniors masculins. Le centre du village sera réquisitionné pour cet évènement. Le stade de basket/hand sera réservé aux directeurs sportifs et véhicules des équipes tandis que la place de la mairie sera occupée par les véhicules de l'organisation et des partenaires. La rue du Centre sera neutralisée et le stationnement sera interdit, de même que dans la Grande Rue. Le village départ sera ouvert à partir de 11h, la séance de signatures de la feuille de départ débutera à midi, le départ fictif sera donné à 13h15 devant la mairie. Le départ réel sera donné à LHUIS et l'arrivée se fera à CHARNOZ SUR AIN.

Cette épreuve était déjà partie de SERRIÈRES en 2012 et avait connu une belle affluence et un réel succès.



## STOP AU BRUIT

Avec les beaux jours, nous avons tendance à profiter des soirées estivales plus tardivement que le reste de l'année. Toutefois, nous devons respecter certaines règles de bien-vivre dans notre paisible village. Nous vous rappelons que les bruits punissables peuvent être des bruits de comportement provoqués soit par un individu (cri, chant...), soit par un objet (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, rodéo automobile,...) soit par un animal (aboiement). Comme dans chaque exemplaire du Petit Serriérois, vous trouvez au bas de la dernière page un rappel sur les nuisances sonores avec les horaires en semaine et week-end en journée. Mais lorsque des bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 07h, on parle même de tapage nocturne. Ces troubles répétitifs sont punissables. Donc en cas de trouble, essayez de régler la situation à l'amiable avec votre voisin sinon appelez le 17.





## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'enquête publique sur la révision du PLU est terminée. Près de 50 contributions ont été apportées sous la forme de rencontre avec le Commissaire Enquêteur, de mails, de courriers.

Beaucoup a été dit, mais il semble utile de vous apporter quelques éclaircissements pour tenter de couper court aux rumeurs véhiculées.

Tout d'abord, il faut souligner que nous avons organisé une réunion publique présentant le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) à laquelle plusieurs dizaines d'entre vous ont participé. Il s'agissait alors de présenter les orientations voulues par la municipalité pour structurer l'urbanisme communal.

Nous sommes contraints par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui densifie le bâti, par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui préconise l'évolution démographique de chaque commune, les déplacements, les zones d'activité. Nous avons également à respecter les contraintes de préservation de la ressource en eau que nous impose l'ARS (Agence Régionale de Santé), la protection de l'environnement par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la protection des populations par la DDT (Direction Départementale des Territoires) avec la gestion du PPRn « chutes de rochers » (Plan Particulier des Risques naturels), la protection de l'agriculture par la Chambre d'Agriculture...

Une commission d'élus, autour d'un urbaniste, a planché sur la vision de SERRIÈRES dans 20 ans. Un représentant de la profession agricole était membre de cette commission.

Chaque réunion a donné lieu à un compte-rendu exhaustif des débats qui était à la disposition de chacun dans le hall de la mairie. Le site internet de la mairie a également abrité le dossier de révision de PLU. Chaque citoyen qui le voulait avait donc largement la possibilité de s'informer de l'avancement de cette révision.

L'exercice est difficile. Nous devons respecter les contraintes réglementaires tout en organisant l'espace urbain.

La particularité du village consiste en une superficie importante de « fonds de parcelles » qui compte comme surface constructible et donc oblige à enlever d'autres parcelles sur les « bordures » afin de respecter les contraintes de consommation d'espace. C'est ainsi qu'un certain nombre de parcelles initialement en zone UB (Urbaine peu dense) ou 1NA (Urbanisable par opérations d'ensemble) deviennent A (Agricole) même si la nature des sols n'est pas favorable à la culture.

Ces « fonds de parcelles » présentent, malgré leurs contraintes, des perspectives de développement urbain tels que préconisés par la Loi : densification, mixité de l'habitat.

La densification est nécessaire pour éviter l'étalement urbain. OUI, il peut y avoir des maisons individuelles sur 250M<sup>2</sup>. Ca choque certains qui ont des parcelles de 3 000M<sup>2</sup>, mais c'est le seul moyen de freiner la consommation d'espaces agricoles ou naturels. Le taux fixé par le SCOT est de 14 logements à l'hectare, sachant que 10% d'une zone est consacrée aux espaces collectifs (aires de jeux, espaces verts) les parcelles constructibles pourront faire 650m<sup>2</sup> en moyenne.

La Mixité de l'Habitat consiste à imaginer une organisation spatiale avec des maisons individuelles, des maisons semi-groupées, groupées, avec des espaces collectifs en espaces verts. Nous avons donc réfléchi, en fonction de l'environnement des parcelles, à des propositions d'aménagement de ces zones 1AU (A Urbaniser) en 1 ou plusieurs opérations suivant les zones.

Si chaque propriétaire dispose bien sûr toujours de son bien, de le vendre ou pas, il doit cependant en cas de cession ou de projet de construction intégrer les contraintes liées à la zone considérée. En clair on ne fait pas ce qu'on veut sur son terrain, on doit respecter des lois et des règles.

Chaque opération, comprenant plusieurs maisons, devra respecter la densité et l'OAP (Organisation d'Aménagement et de Programmation) de la zone. L'intérêt des propriétaires est préservé, il doivent cependant respecter les OAP au risque de ne pas avoir les autorisations nécessaires pour mener à bien les projets.

Certaines zones ne pourront s'aménager, s'urbaniser, que si les différents propriétaires s'entendent sur le projet. D'autres zones pourront s'aménager en 1, 2 ou 3 phases en fonction des projets et des disponibilités de terrains mais toujours en respectant la densité et les OAP.

La Commune doit assurer aux zones constructibles la présence des différents réseaux : Eau, Egouts, Electricité. Elle peut, si un propriétaire lui propose, acheter des parcelles. L'avantage de se porter acquéreur c'est l'assurance de maîtriser les OAP et la densité sans conflits, mais ce n'est pas la volonté politique actuelle. Nous préférons que les propriétaires privés se mettent d'accord entre eux pour organiser le devenir de leurs parcelles, mais si par efficacité il faut à leur demande que la commune participe au montage on avisera.

Certaines requêtes ont été prises en comptes, d'autres pas. Une zone proposée en 2AU (réserve foncière) passe en 1AU (A Urbaniser avec OAP). La version définitive du PLU sera adoptée lors d'un prochain conseil municipal.



## TRAVAUX—CHAPELLE SAINT LÉGER

Des travaux de réparation et d'entretien de la Chapelle Saint Léger sont prévus aux dates suivantes :

- \* jeudi 27 juillet 2017 (*préparation du chantier*)
- \* vendredi 28 juillet 2017
- \* samedi 29 juillet 2017
- \* dimanche 30 juillet 2017

Le chantier est ouvert à tous ceux et celles qui souhaiteraient donner un peu de leur temps pour l'entretien du patrimoine communal.

Rendez- vous sur le site à partir de 8h00.



## JOURNÉE NETTOYAGE DE LA COMMUNE

Malgré le petit nombre de participants pour cette matinée nettoyage, l'efficacité était de mise. Petits et grands ont ramassé, balayé et nettoyé les rues de Serrières dans la bonne humeur.

Merci à tous ceux qui ont bien voulu donner de leur temps pour rendre notre village plus propre.



## SIEA—LI@N

Jusqu'à 1 Giga  
Jusqu'à 400 Mega  
Li@n  
Réseau public  
Fibre optique  
des Communes de l'Ain  
Accédez  
au Très Haut Débit  
Testez votre éligibilité  
www.reso-liain.fr  
\*Jusqu'à 400 méga en débit descendant, selon l'opérateur et l'offre souscrite

## LES MÉANDRES DE L'HISTOIRE

**le Rhône, ses vagabondages et ses usages racontés à Serrières-de-Briord !**

Le Rhône a façonné sa vallée et changé plusieurs fois de lit. A Serrières-de-Briord, il a gravé dans le paysage deux anciens méandres. Un lac, de vastes marais et de luxuriantes forêts alluviales occupent aujourd'hui cet ancien lit du Rhône. Une biodiversité exceptionnelle aux portes du village !

Venez retrouver le parcours de découverte « les méandres de l'histoire », au départ du site du Point Vert, au bord du Rhône. Une première partie est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord est un site labellisé Espace naturel Sensible par le Département de l'Ain. Il est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, en partenariat avec la commune et les acteurs locaux et avec le soutien de : CNR, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Ain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Ministère de l'écologie et Rte.

 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Rhône-Alpes

 AIN<sup>01</sup>  
le Département





## ENFANCE ET LOISIRS—Section Jeunes

**Nouveau cet été dans votre village ! Vous avez de 7 à 77 ans ? (voir + ou -)**

Le groupe Ados d'Enfance et Loisirs et l'association « L'eau des Ludes » vous proposent 4 rendez-vous **d'animations gratuites et ouvertes à tous** :

**Le mercredi 12 juillet – le mercredi 19 juillet – le vendredi 21 juillet et le mercredi 26 juillet**

Venez profiter en famille d'un espace animé sur la pelouse de l'aire de jeux près du tennis couvert.

L'Eau des Ludes, notre partenaire ludothèque ambulante vous ouvre un bel univers ludique, avec des jeux d'imitation, des jeux en bois et jeux de plateau.

Les jeunes assurent l'accueil et l'espace restauration avec goûter et rafraîchissement offert à tous les participants.



**Le groupe des jeunes réalisera la mise en couleur de 2 transformateurs Edf**  
dans la semaine du 17 au 21  
et du 24 au 28 juillet.

Avis à tous les collégiens, rejoignez  
l'équipe des artistes pour la réalisation de  
ces 2 fresques.

**Du 21 au 28 /08, camp spécial 11-15 ans  
à Val d'Epy (jura)  
« Défi Koh Lanta »**

Tarif 1 : QF - de 1000€ = **200€**

**(aide VACAF possible en plus si QF de – de 765 €)**

Tarif 2 : QF de 1001 à 1700€ = **210€**

Tarif 3 : QF au-delà de 1700€ = **225€**

**Toutes les infos et inscriptions auprès de Stéphanie ou Françoise  
au centre de loisirs**

**place de la poste – 04 74 36 15 71 – [enfanceloisirs@laposte.net](mailto:enfanceloisirs@laposte.net)**

**Un goûter d'info pour présenter les projets jeunes de l'été se tiendra  
le mercredi 5 juillet à 17h dans la cour de la bibliothèque.**



### Les T.A.P

#### **Les + de cette année :**

Partenariat avec la MARPA (atelier jeux de société, cuisine, décoration extérieure de Noël pour la MARPA et l'école)

Partenariat avec le sou des écoles (vente de pâtisseries confectionnées par les enfants des TAP au profit du sou des écoles)

Contribution à la **kermesse du 7 juillet** en fabriquant les stands avec les enfants des TAP.

**Clotilde Joly – Perraudin** et **Sylvie Albertini** interviennent sur le parcours Nature pour réaliser un jardin pédagogique en face de l'école.

#### **Bilan 2016-2017**

71% des enfants du SIVOM participent aux TAP soit 357 enfants inscrits.

Nous avons clairement une montée en compétence de l'équipe d'animation (3 animatrices sont en cours de formation BAFA, elles seront diplômées pour la rentrée 2017).

Les animations proposées sont préparées et réfléchies avec des objectifs précis.



Il y a une bonne cohésion d'équipe, nos rencontres régulières permettent une bonne compréhension des consignes et une ambiance saine.

Les enfants sont satisfaits des animations proposées et attendent ces temps avec impatience.

Cette année nous commençons progressivement des partenariats avec d'autres associations.



Un grand merci aux agents communaux **Florian Scanzi** et **Sébastien Varille** pour leur réactivité et leur disponibilité.





## LE SOU DES ÉCOLES

C'est sous un soleil plus que généreux que le tournoi du 1<sup>er</sup> mai a eu lieu.

Cette année, malgré une diminution du nombre des équipes, le tournoi a connu un vif succès.

Le soleil était au rendez-vous ce qui nous a permis de passer une excellente journée.

Par cette occasion je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont participé à la vente des brioches, ceux qui ont aidé pour le déroulement du tournoi (montage-démontage des stands, buvette, etc.)

Merci également au club de foot qui est notre partenaire pour l'organisation, aux arbitres bénévoles et surtout **Nathalie Salget**, **Thierry Bernard** et **Nicolas Fornaini** qui nous aident depuis des années.



## LES TRICOTINES

Les Tricotines terminent leur année de travail, toujours dans la bonne humeur, le vendredi 30 juin.



Elles prennent un repos bien mérité et reviendront en pleine forme le 05 septembre. N'hésitez pas à leur rendre visite tout au long de l'année pour profiter de leurs conseils, passer vos commandes (qui seront toujours les bienvenues) ou simplement partager un bon moment en leur compagnie.



N'oubliez pas, Les Tricotines comptent sur votre générosité pour tout don de laine que vous pourriez leur faire.

## ASSOCIATION DES ARTISTES AMATEURS

L'association « Artistes amateurs » prépare l'expo du 7 et 8 octobre 2017. En invité d'honneur **Valérie Lahu** avec ses peintures ainsi que les tailleurs de pierre de Montalieu.



L'association propose des cours d'aquarelle les mardis de 14h à 16h.

**Renseignements :**  
**06 09 89 76 51**

L'atelier Cré'artistes vous accueille au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie pour des ateliers artistiques enfants et des cours dessin, peinture ados et adultes. Des stages plein air peinture à l'huile et dessin vous sont également proposés durant les vacances scolaires.

**Pour tous renseignements,**  
**contacter Sylvie Dubiez**  
**au 06 70 71 95 38**

## L'ECHO DU NANT

Bien plus qu'une association, un simple écho sur la forêt du « Nant » situé à Lhuis. Nous sommes avant tout une **ECOLE DE MUSIQUE.**

Depuis septembre 2007, nous dispensons des formations instrumentales et théâtrales encadrées par des professeurs passionnés de transmettre leur amour et leurs connaissances de la musique autant par la découverte que par la pratique. Visant un public d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. Et tout cela de manière professionnelle.

Nous pouvons vous proposer selon votre envie des séances :

- ♫ d'éveil musical, parcours musical aux plus jeunes (4-7 ans),
- ♫ de solfège,
- ♫ d'instruments (Batterie, Clarinette, Flûte traversière, Guitare, Piano ou autre suivant demande et effectif),
- ♫ de théâtre,
- ♫ de chant en cours individuels ou collectifs (nouveau 2017 !!!).

Nos cours sont dispensés sur un planning de 33 semaines de septembre à juin.

**Renseignements :**  
**@ : lechodunant@orange.fr**  
**☎ : 06 42 57 52 54**





## LA TROUPE EN AVENT

Retour sur nos deux dernières représentations du printemps pour lesquelles nous avons dû afficher le panneau «Complet ». Hélas, au détriment de quelques retardataires que nous n'avons pu accueillir faute de places et auprès de qui nous nous excusons...

Nous en profitons pour remercier notre fidèle public, ainsi que tous les volontaires qui mettent la main à la patte, sans oublier la Mairie, les associations et commerçants locaux qui nous soutiennent et nous apportent leur contribution ; cette implication collective favorise le succès croissant de notre Troupe.

Ce fut aussi l'occasion de soumettre le public à une petite enquête de satisfaction, merci d'avoir participé. Même si vos avis sont globalement positifs et tout à notre honneur, nous tiendrons compte des critiques constructives qui nous permettront de corriger ce qui doit l'être pour vous satisfaire toujours plus.

A noter deux nouveautés cette saison :

- ↳ Lors de la première représentation le spectacle a été filmé par un professionnel, le DVD de la pièce est en vente au tarif de 10€, il est encore temps de le commander via l'adresse mail : [latroupeenavent@orange.fr](mailto:latroupeenavent@orange.fr) - ou directement par l'un de nous.
- ↳ Pour finir, vous pouvez désormais suivre notre actualité sur FACEBOOK La Troupe en Avent, n'hésitez pas à nous rejoindre !!!



Passez un bel été, voyagez, sortez et surtout RIEZ !!!!



De gauche à droite :

Charlène LITAIZE, Peggy KAYSER, Damien GRANGEAN, Geneviève SECRET, Gaël CHURY, Laura ALBERT, Eric SABONNADIÈRE, Muriel ROBERGEAU, Antoine CHURY, Christine CHURY, Pierre BONNARD.

## LA GYMNASTIQUE SERRIÉROISE

Encore une saison qui s'achève !! Les différents cours ont été suivis avec assiduité par 54 personnes.

Le temps ensoleillé de ces dernières semaines a permis à Marie-Christine de nous proposer des activités sympathiques en extérieur : bingypump, cerceaux, frisbee, etc.

Du nouveau à la rentrée : le cours du jeudi soir sera animé par Laëtitia CALEFFI fraîchement diplômée d'un certificat de qualification professionnelle activités gymniques d'entretien et d'expression. Nous remercions Tania d'avoir bien voulu assurer les cours ces deux dernières saisons.

N'hésitez pas à venir faire un essai à la rentrée.

La date de reprise n'étant pas encore fixée, vous serez informé par affiches.

## UNE PEDICURE-PODOLOGUE À SERRIÈRES



A partir du 21 septembre 2017, Sabine BARTHELEMY, pédicure-podologue vous accueillera :

- ✍ les jeudis au cabinet médical '37A Grande rue' pour des soins et la réalisation de bilan podologique et semelles orthopédiques,
- ✍ les vendredis à domicile pour des soins.

**Pour prendre rendez-vous :**

**07 89 61 38 27**





## LE CLUB NAUTIQUE

Le site fête ses 30 ans 1987-2017.

Retrouvez les informations sur : [www.nauticlub.fr](http://www.nauticlub.fr)

Cet été, venez profiter des loisirs nautiques au Point Vert : aviron, catamaran, dériveur, optimist, planche à voile, paddle, canoë... en présence des moniteurs **Roger** et **Marc**.

Location, stages particuliers, stages collectifs, adhésion annuelle (séances encadrées, régates et pratique autonome surveillée, journées sur Nantua et Bourg en Bresse, séjour planche à voile sur la côte), école de sport voile pour les enfants le mercredi.

### Événements à venir :

#### ① Juin :

**Stage planche à voile** (5 séances-90€ + 10,72€ de passport)

Du 19 au 23 juin de 15h30 à 18h

Ou du 19 au 23 juin de 18h à 20h30

#### ① Juillet (à partir du 10 juillet) :

**Stage optimist** : pour les 6 à 10ans

- du lu 10/07 au je 13/07 de 10h à 12h

et le sa 15/07 de 13h30 à 15h30 (90€ + passport 10,72€)

- du lu 17/07 au 21/07 de 10h à 12h (90€ + passport 10,72€)

- du lu 24/07 au 28/07 de 10h à 12h (90€ + passport 10,72€)

**Stage catamaran** : à partir de 8ans et adultes

- du lu 10/07 au je 13/07 de 14h à 17h

et le sa 15/07 de 15 h30 à 17h30 (90€ + passport 10,72€)

- du lu 17/07 au ve 21/07 de 14h à 17h (90€+ passport 10,72€)

- du lu 24/07 au ve 28/07 de 14h à 17h (90€+ passport 10,72€)

**Stage jardin des lacs** : découverte pour les plus petits

- lundi 17/07 de 11h à 12h (15€ + passport 10,72€)

- lundi 31/07 de 11h à 12h (15€ + passport 10,72€)

① **Août** : de 3 à 5 jours à partir de 75€ + passport 10,72€

**Stage optimist** : pour les 6 à 10 ans

De 10h à 12h (nous consulter)

**Stage catamaran** : à partir de 8 ans et adultes

De 16h à 18h (nous consulter)

**Stage jardin des lacs** : découverte pour les plus petits

Le lundi matin de 11h à 12h (nous consulter)

**Stage planche à voile** : (90€ + 10,72€ de passport )

Du 21 au 25 août de 15h30 à 18h

Ou du 21 au 25 août de 18h à 20h30

#### ① Septembre :

**Le 9 septembre :**

Portes ouvertes avec les inscriptions pour l'aviron et l'école de sport

**Le 30 septembre :**

Journée du Jeune Régatier avec la participation des autres clubs de la Ligue Rhône Alpes Auvergne Challenge par équipe pour les jeunes débutants en voile.

## CCPA—COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bientôt, à Saint Vulbas, pour le canton de Lagnieu, l'ouverture prochaine d'une structure de soin de support.

Pour aider l'association « Sein Vulbas en rose », merci de bien vouloir :

✱compléter le questionnaire ci-joint

→ à renvoyer par mail à [contact@seinvulbasenrose.fr](mailto:contact@seinvulbasenrose.fr)

→ à déposer en mairie

✱compléter le questionnaire en ligne sur le site :

→ [www.seinvulbasenrose.fr](http://www.seinvulbasenrose.fr)



## LE CLIC



**Concrètement, qu'est-ce que le CLIC ?**

Un CLIC – **Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique** – est un guichet unique de proximité dont l'objectif est d'améliorer la vie des retraités.

Il assure un accueil **personnalisé et gratuit** quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médicale ou hospitalière.

**Quelles sont ses principales missions ?**

Le CLIC accueille, écoute, soutient, informe sur les aides et prestations existantes et oriente les personnes vers les services concernés. Un accompagnement et une coordination personnalisés sont proposés.

**Pour joindre le CLIC ?**

Un seul numéro : **04 74 46 19 04**

Une adresse : 46 rue Gustave Noblemaire  
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Un espace internet : [www.clic-plainedelain.fr](http://www.clic-plainedelain.fr)



## CENTRE « BUGEY ITINÉRANT » DES RESTOS DU CŒUR DE L'AIN

Suite à la fermeture du centre de Lagnieu un certain nombre de familles n'avait plus accès à l'aide des Restos du Cœur en raison de leur éloignement géographique des centres de distribution existants.

Une douzaine de bénévoles a créé, avec l'aide de l'association départementale et des mairies de Montagnieu, Serrières-de-Briord, Villebois et Sault-Brénaz,



un centre itinérant. Cette structure s'organise avec un entrepôt et deux véhicules et propose une distribution alimentaire aux personnes en situation précaire dans les villages de Sault-Brénaz, Villebois et Serrières-de-Briord une fois par semaine.

A partir du 13 juin les Restos du Cœur seront présents à Serrières-de-Briord devant la salle des fêtes le mardi matin à 11h.

## RESTAURANT « DÉTENDS-TOI »



## OSTÉOPATHE—ERRATUM COORDONNÉES

Une erreur s'est glissée dans la précédente parution.

Les coordonnées de Mathilde FEUILLET-MAUCHAMP, ostéopathe installée au 62, grande rue sont :

06.30.76.49.68 ou 04.37.61.63.55

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

| JUIN    | Vend 30 juin                  | En Grangeons la Musique    | FESTIVAL                 |
|---------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|
|         | Sam 1 <sup>er</sup> et Dim 02 |                            |                          |
| JUILLET | Samedi 1er                    | Football Club SV           | TOURNOI VÉTÉRANS         |
|         | Vendredi 7                    | Sou des écoles             | KERMESSE                 |
|         | Vendredi 14                   | Valromey Tour              | COURSE CYCLISTE (départ) |
|         | Vendredi 14                   | Football Club SV           | VENTE DE TARTES          |
|         | Samedi 22                     | Fêtons village / Foot club | FEU D'ARTIFICE           |
|         | Vendredi 11                   | Tour de l'Ain              | COURSE CYCLISTE          |
| AOÛT    | Samedi 12                     | Football Club SV           | CONCOURS DE PÉTANQUE     |
|         | Samedi 26                     | Boules de la Pernaz        | CONCOURS SOCIÉTAIRE      |
| SEPT    | Samedi 02                     | Les Classes en 7           | JOURNÉE DES CONSCRITS    |

### Ouverture de la Mairie

Lun.-Jeu. : 8h30-11h30  
Ma.-Ven. : 13h30-18h  
Me. **FERMÉE** toute la journée  
Sam. (sem. impaires) : 8h30-11h30  
☎ : 04 74 36 70 04  
Fax : 04 74 36 15 45  
@ : mairie.serrieres@wanadoo.fr

### Ouverture de la Poste

Lun. au Sam. : 9h-11h30

### Dépôt limite du courrier :

En semaine : 14h45  
Sam. : 11h30

### Bibliothèque

Me. : 16h30-18h  
Ven. : 15h30-18h30  
@ : bibli.serrieres@orange.fr

### Nuisances sonores RAPPEL

L'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, et autres outillages sonores est réglementée par l'arrêté préfectoral du 10 avril 1990 :

Jours ouvrables :  
8h-12h et 14h-19h30  
Samedis :  
8h-12h et 15h-19h  
Dimanches et jours fériés :  
10h-12h

### Collecte des déchets ménagers

Sam. matin toute l'année

Tournée supplémentaire

Me. matin à partir du 15 juin.

### Déchets verts

Les **feux de déchets verts** sont interdits

du 15 juin au 15 septembre.

La commune autorise le dépôt des déchets verts sur le site de la décharge en présence d'un agent communal :

Me. et Ven. : 14h-16h

### Ouverture de la Déchèterie :

#### Lhuis

Toute l'année  
Lun.-Me.-Ven. : 14h00-17h30  
Sam. : 8h-12h  
Du 1er juin au 31 août  
Ouv. Supp le Sam 14h00-17h30

#### Villebois

Du Lun. au Ven : 13h30-18h00  
Sam : 8h30-12h / 13h30-18h  
**FERMÉE** tous les jours fériés.  
Pensez à vous inscrire !